Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion du mardi 10 février 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

TERRAINS IMPRATICABLES – MATCHS NON JOUÉS DES 14 et 15 FEVRIER 2026

Tous les matches reportés du week-end des 14 et 15 février 2026 seront automatiquement reportés au week-end des 21 et 22 février 2026 (si le calendrier des équipes le permet).

SENIORS – CHAMPIONNAT

53391818 CLAYE SOUILLY S. 1 / PARIS FC 2 du 07/02/2026 (R1/B)
Réception d'un arrêté municipal.
Après lecture des courriels des 2 clubs, la Commission reporte ce match le samedi 07 mars 2026.

53391814 VILLEJUIF US 1 / MONTREUIL FC 1 du 07/02/2026 (R1/B)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 21 février 2026.

53394040 LA COURNEUVE AS 1 / HOULLES AC 2 du 08/02/2026 (R3/C)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 22 février 2026.

53391423 MELUN FC 1 / LES MUREAUX OFC 1 du 15/02/2026 (R1/A)

Demande de MELUN FC pour jouer le samedi 14 février 2026 à 16h, sur le stade Paul FISCHER 1 à MELUN.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord des MUREAUX OFC à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53391822 COURBEVOIE SPORTS 1 / VILLEJUIF US 1 du 14/02/2026 (R1/B)
Demande du COURBEVOIE SPORTS pour jouer à 17h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLEJUIF US, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53393411 MEAUX ACADEMY CS 1/ TRAPPES ES 1 du 15/02/2026 (R2/C)
Demande du MEAUX ACADEMY pour jouer à 13h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TRAPPES ES, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53393413 CHAMPIGNY 94 FC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 15/02/2026 (R2/C)
Demande de CHAMPIGNY 94 FC pour jouer à 18h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MITRY COMPANS, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53393681 SEVRES FC 92 1 / PARIS ALESIA FC 1 du 15/02/2026 (R3/A)
Demande de SEVRES FC 92 pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS ALESIA FC, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53393822 ST MICHEL FC 91 1 / US TORCY PVM 2 du 15/02/2026 (R3/B)
Demande de ST MICHEL FC 91 pour jouer à 16h00, sur le stade René FAYEL à ST MICHEL SUR ORGE.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TORCY PVM US, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53393415 PALAISEAU US 1 / LILAS FC 1 du 15/02/2026 (R2/C)
Courriel de l'US PALAISEAU indiquant le prêt du terrain de repli.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 15 février 2026 à 15h30, sur le stade de la Poupardière à VILLEJUST.
La Commission invite le club de PALAISEAU U.S. à s'assurer auprès de la Mairie de la disponibilité du terrain pour ce match.

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55432068 FC FLEURY 91 2 / FC MANTOIS 78 1 du 22/02/2026
Demande du FC FLEURY 91 pour jouer le samedi 21 février 2026 à 19h00 au stade Auguste GENTELET n°2 à FLEURY MEROGIS.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MANTOIS 78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 20 février à 12h.

U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2ème r rappel
53394395 AS ST OUEN L'AUMONE 1 / PALAISEAU US 1 du 08/02/2026 (R1)

U20 – CHAMPIONNAT

53446949 – TRAPPES ES 1 / A.C.B.B. 1 du 08/02/2026 (R2/A)
La Commission reporte ce match au 22/02/2026.

53448057 – EPINAY ACADEMIE 1 / JS VILLETANEUSE 1 du 08/02/2026 (R3/D)
Après lecture des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre officiel et courriel de VILLETANEUSE J.S.), la Commission donne match perdu par forfait à VILLETANEUSE J.S. (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à EPINAY ACADEMIE (3 points ; 5 buts).

53448061 – CLICHY SUR SEINE U.S.A. 1 / PONTOISIENNE J.S. 1 du 15/02/2026 (R3/D)
La Commission prend note de la décision de la C.R.P.M.E. (réunion du 09/02/2026) concernant le report de ce match à une date ultérieure.

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55294906 VILLETANEUSE CS 1 / HOUILLES AC 1 du 22/02/2026 (1/16ème de finale)
La Commission prend connaissance de la décision prise par la Commission Régionale de Prévention Médiation Education du 09/02/2026 et fixe ce match à 14h00.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53394395 AS ST OUEN L'AUMONE 1 / PALAISEAU US 1 du 08/02/2026 (R1).

U18 – CHAMPIONNAT

53394529 PARIS 13 ATLETICO / NEUILLY SUR MARNE SFC du 08/02/2026 (R2/A)
Courriel de PARIS 13 ATLETICO informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la FMI.
Courriel de l'arbitre officiel indiquant le score et que les remplaçants des deux équipes ont participé à la rencontre.
La Commission entérine le résultat du match comme suit :
PARIS 13 ATLETICO : 3 buts.
NEUILLY SUR MARNE SFC : 2 buts.

Composition de PARIS 13 ATLETICO :
1 DESPREZ Rayan 2547799068.
2 LE POULICHET Edgar 2547119116.
3 TOURE Assimou 9602267536.
4 TOKI Emmanuel 2547768840.
5 CHAPPELLIER PORCHE Matisse 2547402115.
6 DIALLO DIALLO Mohamed 9602997398.
7DIARRA Fable 2547386038.
8 ASTEQUE Loris 2547844009.
9 KONE Yaya 9602998814.
10 NAIT SADA Juba 2548000246.
11 MHADJOU Rahal 2547275823.
12 CAIRE TABET Samuel 2547185859.
13 CHEIKH BENCHEIKH Kamel 2547925078.
14 MARROYO ROSA Hugo 9605290907.
Éducateur principal :
EBLES LUDOVIC 2339995782.

Délégué bénévole :
BENACEUR Rafik 2330025241.

La Commission demande au club de NEUILLY SUR MARNE SFC de lui transmettre la composition de son équipe comprenant : numéro de maillot et de licence, nom/prénom et son encadrement, pour sa réunion du mardi 17 février 2026.

53395209 EPINAY ACADEMIE 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 15/02/2026 (R3/D)
Demande d'EPINAY ACADEMIE pour jouer à 13h00.
Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.

53394533 US TORCY PVM 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 15/02/2026 (R2/A)
Demande de TORCY PVM US pour jouer à 11h00, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.
Accord de la Commission, les rencontres fédérales sont prioritaires sur celles de niveau régional.

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55490510 DRANCY JA 2 / MONTFERMEIL FC 2 du 22/02/2026
Demande de JA DRANCY pour reporter ce match le 1er mars 2026, en raison d'un tournoi en province, avec accord de MONTFERMEIL FC
La Commission précise que le match pourra être reporté au 01/3/2026 si les 2 équipes n'ont pas d'autres matchs en retard après la journée du 15/02/2026.
Elle invite les 2 clubs à formuler une demande de report au 01/03/2026 si tel est le cas après le 15/02/2026.

55490509 MEAUX ACADEMY CS 1 / SARCELLES AAS 2 du 22/02/2026
Demande du CS MEAUX ACADEMY pour jouer à 14h00 au stade Albert CORAZZA (synthétique) à MEAUX.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS à transmettre au plus tard le vendredi 20 février à 12h.

U17 – CHAMPIONNAT

53395326 VERSAILLES 78 FC / MELUN FC du 01/02/2026 (R1)
Courriel de MELUN FC indiquant une erreur de saisie du score.
Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final.
La Commission entérine le résultat comme suit :
VERSAILLES 78 FC : 0 but.
MELUN FC : 2 buts.

53396706 MANTOIS 78 FC 3 / REGION HOUDANAISE FC 1 du 08/02/2026 (R3/G)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 1er mars 2026.

53396577 BRIE EST CLUB 1 / COURTRY F. 1 du 08/02/2026 (R3/F)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 1er mars 2026.

53396705 STADE GARGENVILLE 1 / TRAPPES ES 2 du 08/02/2026 (R3/G)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 22 mars 2026 (les 2 clubs étant exempts à cette date).

53395597 MEUDON AS 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 08/02/2026 (R2/B)
Réception de la feuille de match informatisée.
La Commission enregistre le 1er forfait non avisé du FC MANTOIS 78.

53396041 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 08/02/20256 (R3/C)
Réception de la feuille de match informatisée.
La Commission enregistre le 1er forfait non avisé du FC BUSSY.

53396838 AFC VILLENEUVE 1 / EPINAY ATLETICO FC 1 du 08/02/20256 (R3/C)
Réception de la feuille de match informatisée.
La Commission enregistre le 2ème forfait non avisé du FC EPINAY ATLETICO.

53395320 FC 93 BOBIGNY 1 / VILLEJUIF US 1 du 25/01/2026 reporté au 01/03/2026 (R1)
Demande de report au 08 mars 2026 à 13h00 du FC 93 BOBIGNY 1, au motif que ce match est positionné au milieu des vacances scolaires, avec accord de l'US VILLEJUIF.
La Commission précise que le match pourra être reporté au 08/03/2026 si les 2 équipes n'ont pas d'autres matchs en retard après le 22/02/2026.
Elle invite les 2 clubs à formuler une demande de report au 08/03/2026 si tel est le cas après le 22/02/2026.

53395472 PARIS 13 ATLETICO 1 / US VAIRES 77 1 du 15/02/2026 (R2/A)
Courriel de PARIS 13 ATLETICO et de la Mairie de YERRES informant du prêt du terrain de repli.
La Commission fixe cette rencontre le dimanche 15 février 2026 à 13h00, sur le terrain synthétique du stade Léo LAGRANGE à YERRES.

53396445 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ENT. BAGNEUX NEMOURS du 08/02/2026 (R3/E)
Courriel d'ANTONY FOOT EVOLUTION informant d'un dysfonctionnement de la feuille de match informatisée lors de l'envoi.
Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final et les remplacements
La Commission entérine le résultat comme suit :
ANTONY FOOT EVOLUTION : 2 buts.
ENT. BAGNEAUX NEMOURS : 0 but.

Composition de l'équipe d'ANTONY FOOT EVOLUTION

1 AVOT Théo 2548388493
2 MACRI Marius 9603418231
3 SAMPIER NENDES Reano 9605085964
4 ROUAUD Alexis 2547726461
5 LAMSSYAH Ihab 2548013068
6 BARDIN Romain 2547525814
7 RABET KORE Mathys 2548110803
8 HENNION Hugo 2547919698
9 PRIOL Yonis 2547811023
10 MOREIRA SANCHES Jayson 2548434792
11 GABEZ Gabriel 2547445782
12 ICETA Kaylian 2548375380
13 LE FLOHIC Ewan 2548209434
14 SAIDI Yassin 2547706452
Encadrement :
Educateur responsable : MIEL Jean-Baptiste 2308102354
Adjoint : GUIBERT Camille 2348014433
Dirigeant : BEN SLIMANE Bilal 2368025283
Médecin : MOINDJIE Fayad 2543467492
Arbitre de touche : BOUGANT Benjamin 2543380429
Remplacements pour ANTONY FOOT
numéro 13->6 (30ème minute)
numéro 14-> 8 (30ème minute)
numéro 12 à la place du 11 (60ème minute, tous les changements ont eu lieu)

Remplacements pour ENT. BAGNEAUX NEMOURS
numéro 14->8 (14ème minute)
numéro 13-> 3 (14ème minute)
numéro 12 -> 11 (30ème minute, tous les changements ont eu lieux)

La Commission demande au club de l'ENT. BAGNEAUX NEMOURS de lui communiquer la composition de son équipe comprenant : numéro de maillot, numéro de licence, nom/prénom et l'encadrement, pour sa réunion du mardi 17 février 2026.

53397768 FC FLEURY 91 2 / LILAS FC 1 du 15/02/2026 (R3/C)
Demande de FLEURY 91 FC pour jouer à 14h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'accord de LILAS FC à transmettre au plus tard le vendredi 13 février 2026 à 12h.

U16 – CHAMPIONNAT

53397765 BUSSY ST GEORGES FC 1 / FC FLEURY 91 2 du 08/02/2026 (R3/C)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 22 février 2026.
Courriel de BUSSY ST GEORGES demandant à jouer le samedi 21 février à 16h00, sur le terrain synthétique du stade Maurice HERZOG à BUSSY.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FC FLEURY 91 à transmettre au plus tard le vendredi 20 février à 12h.

53397636 ROISSY EN BRIE FC 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 15/02/2026 (R3/B)
Demande de ROISSY EN BRIE FC pour avancer le match le samedi 14 février 2026 à 17h30 sur le terrain n°2 du stade Paul BESSUARD à ROISSY EN BRIE, en raison d'un seul terrain et de la planification d'un match U16 D2.
La Commission ne peut valider l'horaire de 17h30 car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.
La Commission rappelle que les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

53397239 BRETIGNY FCS 2 / PARIS FC 2 du 15/02/2026 (R2/A)
Demande de BRETIGNY FCS pour jouer à 11h30, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.
Accord de la Commission, les rencontres fédérales sont prioritaires sur celles de niveau régional.

53397768 FC FLEURY 91 2 / LES LILAS FC 1 du 15/02/2026 (R3/C)
Demande du FC FLEURY 91 pour un coup d'envoi à 14h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de LILAS FC, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

53397372 GRIGNY FOOTBALL 91 1 / SARCELLES AAS 3 du 15/02/2026 (R2/B)
Demande du GRIGNY FOOTBALL 91 pour jouer à 12h.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53401833 CHAMPS S/MARNE FOOT 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 07/02/2026 (R3/B)
53401920 FONTENAY SS/BOIS US 1 / AVENIR SPORTIF ORLY 1 du 07/02/2026 (R3/C)

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule B
53401658 PARIS FC 1 / PAYS FONTAINEBLEAU 1 du 14/02/2026
Demande du PARIS FC pour décaler le coup d'envoi à 14h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PAYS FONTAINEBLEAU, à transmettre au plus tard le vendredi 13 février à 12h.

Régional 3

Poule C
53401925 PALAISEAU U.S. 1 / VAIRES US 77 1 du 14/02/2026
La Commission,
Pris connaissance de la demande de PALAISEAU U.S. pour jouer la rencontre au Stade Georges Collet (pelouse) à PALAISEAU.
Considérant que cette modification de terrain entraîne un changement de surface de jeu (passage d'un synthétique à une pelouse),
Considérant les conditions climatiques annoncées,
Par ces motifs,
Demande au club de PALAISEAU US de transmettre le justificatif d'indisponibilité du Complexe Sportif de la Poupardière ; dès réception, le match sera positionné au stade Georges Collet.

La Commission précise qu'en cas de fermeture de la pelouse du stade Georges Collet par arrêté Municipal, la rencontre sera reportée le 21/02/2026.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel
53398425 FC FLEURY 91 / AAS SARCELLES 1 du 08/02/2026 (R1).

2ème et dernier rappel
53399224 ATLETICO BAGNOLET / CHELLES AS du 25/01/2026 (R3/D).

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53398549 PORCHEVILLE FC 1 / MENUCOURT AS 1 du 01/02/2026 (R2/A)
Courriel de PORCHEVILLE FC informant d'un dysfonctionnement de la feuille de match informatisée lors de l'envoi.
Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final et les avertissements
La Commission entérine le résultat comme suit :
PORCHEVILLE FC 1 : 1 but
MENUCOURT AS 1 : 1 but.

Avertissements PORCHEVILLE FC :
- Avertissement pour HDOURI Mohammed (n°14) à la 38ème
- Avertissement pour AIT AHMED SI Ahmed (n°6) à la 85ème

ANCIENS – RÉGIONAL 2			
PORCHEVILLE FC	1	Date : 01/02/2026	
MENUCOURT AS	1	Arbitre central : RENARD Olivier	
PORCHEVILLE FC		MENUCOURT AS	

1	ALEXANDRE David
2	DEMAY ROUSELLE Florian
3	ABDELLI Medhi
4	JBARA Tayeb
5	NAIT OUTALEB Julien
6	AIT AHMED SI Ahmed
7	RAHIM Abdessamad
8	BABINGA Beni
9	MIAKI Josselin
10	TALLA Abdoul
11	LAHMER Taoufik
12	SIGNATE Ousmane
13	DIAKITE Moussire
14	HDOURI Mohammed
	ENCADREMENT
	E BARY William
	A ALLALI Mohammed

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
	ENCADREMENT
	E
	A

La Commission demande au club de MENUCOURT AS lui communiquer la composition de son équipe comprenant : numéro de maillot, numéro de licence, nom/prénom et l'encadrement, pour sa réunion du mardi 17 février 2026.

53398820 GUERVILLE ARNOUVILLE / CHI POISSY SGL du 08/02/2026 (R3/A)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 08 mars 2026.

53398824 COURBEVOIE SPORTS 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 15/02/2026 (R3/A)
Courriel de COURBEVOIE SPORTS indiquant que la rencontre du 21 décembre est inversée.
Après vérification, la Commission confirme l'inversion des matchs qui devient :
Retour : **53398824 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / COURBEVOIE SPORTS 1**
Courriel de GUERVILLE ARNOUVILLE, le match se jouera à 09h00 au Stade Claude Wichegrod.

53399107 VERT LE GRAND FC 1 / BRUNOY FC 1 du 08/02/2026 (R3/C)
Réception d'un arrêté municipal.
La Commission reporte cette rencontre le 1er mars 2026.